

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 avril 2013

2013 DDEEES 62 G Subvention et convention avec l'association de soutien au Pacte Civique (7 e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose une subvention et convention avec l'association de soutien au Pacte Civique (7e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec l'association de soutien au Pacte Civique (7e) la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association de soutien au Pacte Civique - (numéro SIMPA : 145281–numéro de dossier 2013).

Article 3 : La dépense correspondante, soit un montant de 10.000 euros, sera imputée sur la fonction 913, nature 657-4, ligne DF55007 du Budget de Fonctionnement du Département de Paris de 2013 sous réserve de décision de financement.